

Si votre enfant est affecté au lycée Blaise Pascal en liste principale. Vous devrez procéder à la

**préinscription en ligne via les Téléservices**  
**(<https://teleservices.education.gouv.fr>)**  
**entre le 30 juin et le 5 juillet,**  
dates impératives.

Vous trouverez en fin de procédure une liste de document à remplir et à rendre au lycée lors des 2 journées dédiées aux inscriptions des nouveaux élèves,

**vendredi 2 et lundi 5 juillet 2021**  
**de 8h30 à 18h30**

- Les élèves de **sections professionnelles** devront venir sur RDV, pour prendre les mesures et commandes du matériel professionnel. Prévoir un carnet de chèque pour les règlements. C'est la vie scolaire qui procèdera aux appels pour les RDV.
- Les élèves de **sections générales et technologiques** peuvent venir sans RDV dans les horaires indiqués.

Si vous n'avez pas réussi à faire l'inscription en ligne, nous pourrions éventuellement y regarder si vous venez avec vos identifiants et mot de passe ENT (fournis par votre établissement actuel).

Voici la liste des documents à préparer une fois l'inscription en ligne effectuée ou si vous faites l'inscription sur place :

- Le récapitulatif de l'inscription dans les téléservices avec une photo
- La fiche "Services financiers" avec un **relevé d'identité bancaire (obligatoire)**
- La fiche "Droit à l'image"
- L'attestation d'assurance
- La copie de la carte d'identité de l'élève
- La copie de l'attestation de recensement (ou de la JDC pour les élèves majeurs)
- La copie du jugement de séparation le cas échéant
- La lettre de motivation et la fiche d'inscription pour l'internat le cas échéant
- La cotisation à la Maison des Lycéens (facultatif)
- La cotisation à l'Association sportive (facultatif)
- La copie du dernier P.A.P, ou D.A.E le cas échéant

**Attention**, si votre enfant accepte une affectation dans un autre établissement ou part en apprentissage, merci de nous prévenir le plus rapidement possible pour les libérer les candidatures en places vacantes.